

RECYCLAGE DE LA FORMATION DE BASE À LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à l'incendie, lutter contre l'incendie et les éteindre.

Actualisation des connaissances à l'aide d'un questionnaire

- Les éléments de l'incendie, les modes de propagation
- Les dispositifs de détection et d'extinction incendie
- Organisation et méthode de lutte à bord d'un navire

Mises en situation avec exercices pratiques

- Mise en œuvre de dispositifs et matériel de lutte contre l'incendie : extinction de divers foyers avec extincteurs portatifs, lances à incendie, lances à mousse et canne à brouillard
- Reconnaissance et sauvetage de victime sous appareil respiratoire isolant

Méthodes pédagogiques

- Exposé, démonstration commentée et mises en situation individuelles et en binôme

Moyens mobilisés

- Salle de formation
- Plateau d'exercice : installation simulant un navire
- Ou unité mobile
- Les équipements de protection individuelle : tenue d'intervention et ARI
- Matériel d'extinction et de reconnaissance

PUBLIC VISÉ :

Personnel détenteur du certificat de formation de base à la sécurité

PREREQUIS :

Satisfaire au moins aux normes d'aptitude médicale prévues par l'arrêté du 16 Avril 1986 conformément à l'arrêté du 26 juillet 2013.

DURÉE : 10h00 soit 1,5 journée
10 personnes maximum par session

LIEU : centre de Formation de Nivillac (56) ou unité mobile

MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation certificative par une mise en situation
Attestation de formation délivrée (A-VI/1.2 du code STCW).

PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formateur compétent dans le domaine de la prévention des incendies et la lutte contre les incendies à bord, compétences acquises au sein de la Marine Nationale

